

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		700 000
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	11 405	3 935
Chiffre d'affaires net	11 405	703 935
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	131	
Autres produits	282	470
Total I	11 818	704 406
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 275 854	3 112
Variations de stock	-1 275 854	578 415
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	36 725	66 542
Impôts, taxes et versements assimilés	10 845	23 453
Salaires et traitements	66 633	12 471
Charges sociales	25 382	5 731
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	398	434
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 303	10 848
Total II	141 287	701 007
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-129 469	3 399
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	20 767	66 101
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	58 441	83 937
Produits financiers		
De participation (3)	120 642	10 076
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	29 194	20 328
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 032	2 762
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	66 888	15 333
Total V	218 757	48 499
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 450	
Intérêts et charges assimilées (4)	38 496	31 170
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 196	
Total VI	47 142	31 170
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	171 615	17 329
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 472	2 892

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total VII	7 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		901
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII		901
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 000	-901
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	258 341	819 006
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	246 870	817 014
BENEFICE OU PERTE	11 472	1 991
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	11 405	FH		FI	11 405	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 405	FK		FL	11 405	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	130	
	Autres produits (I) (11)					FQ	281	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 817	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 275 853
Variation de stock (marchandises)*						FT	(1 275 853)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	36 725	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	10 844	
Salaires et traitements*						FY	66 633	
Charges sociales (10)						FZ	25 381	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	398
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	1 303	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	141 286		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(129 468)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	20 766	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	58 441	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	120 642	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	29 193	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 032	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	66 888	
	Total des produits financiers (V)					GP	218 756	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 450	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 495	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	7 195	
	Total des charges financières (VI)					GU	47 142	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	171 614	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 471	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	7 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	7 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	258 341	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	246 869	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	11 471	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	130
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Produits des cessions d'éléments d'actif				7 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

« MEDUCIN VERGES ET ASSOCIES RENOVATION »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €
Siège Social : 15-17 place d'Aligre – 75012 PARIS
415 130 848 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 -

...

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve le projet d'affectation du résultat proposé par la gérance dans son rapport.

En conséquence, elle décide d'affecter le **BENEFICE** net **comptable** de l'exercice s'élevant à **11 471,64 €** de la manière suivante :

- En augmentation du poste « Report à nouveau » créditeur qui est ainsi porté de 1 573 352,44 € à 1 584 824,08 €

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

Pour copie certifiée conforme

LE GERANT

M. Julien VERGES



SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENC
15 place D'ALIGRE
75012 PARIS

Etats financiers

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned in the center of the page.

 Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	18 729	737	17 992	18 390
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	22 150		22 150	170 485
Créances rattachées aux participations	163 151		163 151	364 104
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				3 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	204 030	737	203 293	555 979
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 275 854		1 275 854	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 737 549		1 737 549	1 671 390
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	208 118	3 149	204 969	141 494
Disponibilités	10 552		10 552	
Charges constatées d'avance (3)	1 135		1 135	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 233 208	3 149	3 230 059	1 812 884
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 437 238	3 886	3 433 352	2 368 863
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées	282 611	282 611
Autres réserves		
Report à nouveau	1 573 352	1 571 361
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 472	1 991
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	1 876 236	1 864 764
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	935 000	679
Emprunts et dettes diverses (4)	606 041	468 048
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135	
Dettes fiscales et sociales	14 940	35 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total	1 557 116	504 099
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 433 352	2 368 863
(1) Dont à plus d'un an (a)		504 099
(2) Dont à moins d'un an (a)	1 557 116	
(3) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	935 000	679
(4) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 place D'ALIGRE 75012 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 1 5 1 3 0 8 4 8 0 0 0 4 7		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)				BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE	
		Disponibilités		CF		CG	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ		CK			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)		DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF	282 611
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	1 573 352
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	11 471
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 876 235
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	935 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	606 041
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 135
	Dettes fiscales et sociales		DY	14 940
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	1 557 116	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 433 351	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
			Ecart de réévaluation libre	ID
			Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	935 000

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 10/12/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	3 433 352
Chiffre d'affaires	11 405
Résultat net comptable (Bénéfice)	11 472

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS

Le 31/05/2023

PROUST Grégoire

Expert-comptable

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 433 352 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 472 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Règles et méthodes comptables**Methodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - P2I (MVA REMOVALION)			
SIRET	4 1 5 1 3 0 8 4 8 0 0 0 4 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
15 place D'ALIGRE			
75012 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA MEDUCIN VERGES ET ASSOCIES MV & A	
15-17 place D'ALIGRE 75012 PARIS	
SIRET	3 9 2 6 7 4 0 4 0 0 0 0 7 7

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	100 565
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>		Autres dispositifs
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS IMPULSA			
28 rue de Châteaudun 75009 PARIS			Tél : 01 45 88 05 63
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	13 613	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	249	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 159	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE	3 956	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	18 978	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	534 588	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	3 000	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	537 588	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	556 567	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	13 613	MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP	249	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 159	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	3 956	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	249	NH	18 729	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX	349 287	ØY	185 301	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 000	2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	352 287	NK	185 301	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	352 537	ØL	204 030	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	237	QI	11	QJ	249	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	350	QM	386	QN		QO	737
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	588	QV	398	QW	249	QX	737
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	588	ØP	398	ØQ	249	ØR	737

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise <u>SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 698	6Y	1 450	6Z	2 032	7A	3 148	
	TOTAL III	7B	1 698	TY	1 450	TZ	2 032	UA	3 148	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 698	UB	1 450	UC	2 032	UD	3 148	
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE		UF				
– financières			UG	1 450	UH	2 032				
– exceptionnelles			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
-------------------------------------	--

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	163 151	UM		UN	163 151			
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX								
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 581	2 581						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	1 734 967	1 734 967						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
		Charges constatées d'avance	VS	1 135	1 135						
	TOTAUX			VT	1 901 835	VU	1 738 684	VV	163 151		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	935 000	935 000						
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 135	1 135						
		Personnel et comptes rattachés	8C	2 429	2 429						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 200	5 200						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 310	7 310							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	606 041	606 041						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZL								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	1 557 116	VZ	1 557 116					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D' INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION) Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 11 471

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	901
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	901		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 450
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3

TOTAL I WR 13 823

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. * WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV
			– imposées au taux de 0 %			WH
			– imposées au taux de 19%			WP
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
			– imputées sur les déficits antérieurs			XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					XA
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX	

Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*. ZY

Majoration d'amortissement* XD

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies A)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			XG	114 388
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD							

Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage Y2

TOTAL II XH 114 388

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) XI

{ déficit (II moins I) XJ 100 565

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XX X0 100 565

N° 2058-A

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Cegid Group

SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)

Exercice N

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	1 571 361	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB							
					{ - Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 991		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	1 573 352		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	1 573 352						
										ZH	1 573 352		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7				YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8				XQ	8 013			
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	6 490			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	100			ST	22 222			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	36 725			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	535			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS				9Z	10 309			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	10 844			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ				
DIVERS	— Montant brut des salaires *								0B	64 757			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(100 565)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale												
	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 9 2 6 7 4 0 4 0 0 0 0 7 7							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	LEASING VOITURE 02/19 22/02/2019	249		249		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦	⑧	⑨	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	7 000	7 000	7 000			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		7 000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❹	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCAISE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - F2I (MVA RENOVATION)		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	3	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.